

LE CANADA FRANÇAIS.

Et LE FRANCO-CANADIEN

VOL. 3. NO. 21

PUBLIE A ST. JEAN D'IBERVILLE, CANADA.

VENDREDI, 6 DECEMBRE, 1895.

MORAIRE DU CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.
DEPART DE ST-JEAN POUR MONTREAL :
à 6 h 30 a.m., 9 h 40 a.m., 6 h 50 a.m., les dimanches exceptés.
à 22 a.m., tous les jours, les dimanches exceptés.
1 h 30 p.m., tous les jours, excepté le dimanche.
à 2 h 40 p.m., 2 h 40 p.m., 8 h 25 p.m., le dimanche excepté.
DEPART DE MONTREAL :
à 9 h 00 a.m., 9 h 10 a.m., 11 h 55 a.m., les dimanches exceptés.
1 h 25 p.m., le samedi seulement.
4 h 40 p.m., le dimanche excepté.
6 h 10 p.m., à 8 h 25 p.m., tous les jours, le dimanche inclus.

LE CANADA FRANÇAIS
Journal hebdomadaire du district d'Iberville.

ABONNEMENT. \$1.00 par an strictement payable d'avance.
ALPHONSE MORIN,
Rédacteur propriétaire.
Bloc O'Caïn, rue Richelieu, St. Jean.
Porte voisine de la Banque de St. Jean.
—TELEPHONES—
Richelieu 209. Bell 103

JOURNALISTES

De toutes les professions coloniales, écrit un jour Jules Janin, la presse est la plus calomniée, la plus méconnue. Ceux qui en parlent, l'outrage à la bouche, sont presque tous des trembleurs, des vanités froissées, des grands hommes ignorés, des gloires bâtarde; ils se vengent, avec de petites morsures obscures, des grands coups de pied qu'ils ont reçus à la face du ciel. A cette toute-puissante profession qui mène le monde, c'est la mode d'aujourd'hui de refuser toute chose, l'esprit, le talent, le courage.....

Exciter les lâches, encourager les timides, retenir ceux qui vont trop loin, encourager ceux qui faiblissent, décourager les mieux faits de la journée, dominer le combat, préparer la bataille, prévoir la défaite, annoncer la victoire; dans ce rude métier, il faut savoir manier à la fois la louange et le blâme, l'ironie et la colère; parfois même il faut aller, hélas! jusqu'au sarcasme, jusqu'au mépris, il faut oser dire ce qu'il y a de plus difficile à dire au monde, à toutes les passions mauvaises: "Je vous connais! Toi, tu es l'orgueil; toi, tu es le mensonge; toi, tu es la calomnie; je sais votre nom: votre nom est *légion*;" il faut être inaccessible à l'amour ou à l'ami, voire même à la charité, qui est la plus douce et la plus facile des vertus; il faut se dire que chaque matin, si l'on veut être sincère et vrai, on va se faire un ennemi nouveau, et non-seulement cet ennemi, mais la femme, mais les enfants, mais les amis, mais le vieux père de cet homme qui vous regarde comme un homme abominable, et qui meurt et vous maudissant.

Ruë métier, penser que l'on s'attaque aux plus forts, aux plus rebelles, aux plus indomptés, aux plus indomptables!

En même temps vous avez la foule que ce journal représente, la foule qui lui donne ses inspirations, qui lui impose ses colères et ses vengeances, son admiration et son amour, elle veut être bien gouvernée quelquefois, mais à condition qu'elle dominera souvent; et d'ailleurs, la foule ne se trompe guère, elle sait très bien au fond de l'âme ce qu'elle doit faire, elle sait quelle part d'estime lui revient et quelle part du respect; d'où il suit que, lorsque vous voyez un journal qui a conquis sa place et dont la voix est écoutée si l'on vous demande quels sont ceux qui le dirigent, vous pourrez répondre à coup sûr: "c'est tout le monde."

Après tous ces éloges, il nous sera permis, à notre tour, de joindre notre modeste voix et de féliciter notre député d'avoir frappé ce grand coup et d'avoir, tout en montrant à la députation l'abîme vers lequel, aveugle et tête baissée, court la province de Québec, nous indiquer le moyen de l'enrayer dans sa chute.

LA MOTION MARCHAND ET LA PRESSE
La motion importante présentée par l'hon. M. Marchand, à l'Assemblée législative, et que nos lecteurs peuvent lire dans notre "Lettre de Québec" fait en ce moment le sujet des commentaires de la presse du pays.
Tous les journaux bien pensants n'ont qu'une voix pour féliciter son auteur qui, animé du plus pur patriotisme, dans un langage calme et digne, suggère le seul moyen qui soit possible aujourd'hui pour démentir notre imbroglie financier. Voici ce qu'en dit la Presse:

La motion que l'hon. M. Marchand a présentée, hier, à la législature et dont la Presse a donné le texte, hier, mérite d'attirer l'attention publique.
Le chef de l'opposition demande, dans un langage aussi calme que patriotique, qu'un comité de onze membres, choisis dans les deux partis, soit nommé pour étudier la situation financière de la province et son système administratif, en vue d'arriver à un plan, pouvant rétablir notre position financière sur des bases solides.

L'hon. M. Marchand ne blâme ou ne critique aucun gouvernement, aucune personnalité; il indique le mal qui existe, montre que ce mal est dû, en grande partie, au système suivi pour pourvoir aux dépenses nécessaires par le développement de la province, et demande qu'on étudie ce système pour l'améliorer, afin de continuer à développer les richesses du pays tout en restant dans les limites de nos ressources.
La législature ne peut repousser cette motion sage, utile et patriotique sans faire preuve d'une partialité étroite que le pays n'excuserait certainement pas.
Le Monde abonde dans le même sens:
La motion Marchand que la Presse désigne comme un beau sujet de débats et contre laquelle il n'y a pas de parti en guerre dès ce matin, cette motion, disons-nous, met le gouvernement dans une étrange situation. Et l'on sait que ses membres ne sont pas très forts en face de noués gardiens.
Après avoir blâmé généralement les différentes administrations depuis 1867, M. Marchand propose

la formation d'un comité de onze députés pour étudier "avec calme et patriotisme" la situation et rechercher les remèdes. La proposition est habile et pleine de bon sens; mais si le gouvernement l'accepte, il se mettra en tutelle et admettra tacitement qu'il est incapable de faire face à la situation—ce que croient d'ailleurs, bien des contribuables—; s'il la refuse, le peuple sera en droit de lui demander pourquoi il a refusé le concours honnête de onze députés pleins de dévouement et, croyons-le, d'abnégation.

L'Electeur félicite notre député en ces termes:
Nous signalons tout spécialement à l'attention du public les résolutions du député M. Marchand, chef de l'opposition, a donné avis hier à la Législature.

Leur importance devra frapper tout esprit éclairé.
M. Marchand propose une conférence des deux partis pour étudier la situation financière de la province et aviser aux moyens de l'améliorer en dehors de toute considération de parti.

En d'autres termes, le chef de l'opposition veut que l'on procède à appliquer remède à la situation non comme des politiciens mais comme des hommes d'affaires, tout comme le feraient les actionnaires d'une banque qui dont les opérations se soldent par un déficit.

La proposition de l'hon. M. Marchand est extrêmement chevaleresque, car elle fait assumer à lui et à son parti une responsabilité à laquelle ils ne sont pas tenus, celle de troubler le repos d'un si grand nombre de parasites. Il n'y a pas de doute, en effet, que si le service public était administré au point de vue des affaires au lieu de l'être au point de vue du patronage politique, on retrancherait de la liste de paie la moitié des fonctionnaires, et même dans ces conditions ça coûterait encore plus cher pour administrer Québec que ça ne coûte à Ontario où la population est de trois à quatre cent mille plus intéressable.

Nous applaudissons à la démarche de M. Marchand. Les chambres de commerce, tous les corps publics, devraient se réunir pour en presser l'issue.

Le public de cette province saluerait avec joie sa délivrance de la taxe provinciale. C'est tout ce qu'il peut faire que de supporter les impôts du pouvoir fédéral.

Le Star dans son premier numéro de mercredi, applaudit aux efforts de l'hon. M. Marchand et dit que dans le mauvais état actuel de nos finances provinciales, en face de nos déficits annuels, l'intérêt populaire s'attache immédiatement à l'homme public qui s'efforce de tirer notre province de la voie dangereuse qu'elle poursuit. L'hon. chef de l'opposition se dit prêt à tenter cet effort, en homme d'état et en homme d'affaires.

Après tous ces éloges, il nous sera permis, à notre tour, de joindre notre modeste voix et de féliciter notre député d'avoir frappé ce grand coup et d'avoir, tout en montrant à la députation l'abîme vers lequel, aveugle et tête baissée, court la province de Québec, nous indiquer le moyen de l'enrayer dans sa chute.

NOS ASSISES CRIMINELLES
Notre terme criminel s'est ouvert, mardi matin, sous la présidence de l'hon. juge Charland qui a fait une éloquente adresse aux grands jurés chargés d'examiner les onze chefs d'accusation dont se composait le dossier déposé devant le tribunal par M. P. J. Doré, substitut du procureur-général.

Le grand jury se composait de messieurs Alexander Macdonald, foreman, Chas. H. Esette, St. Jean; Alexis Dubois, paroisse de St. Jean; Moïse Deneau et Joseph Deneau, St-Luc; Hercule Brosseau, Joseph Bourassa, J. B. Godin, L'Acadie; Peter Robinson, William Barrière, Lacolle; Narcisse Brassard, Louis Bourgeois, St-Blaise; Damase Phénix, St-Alexandre; Toussaint Thut, Iberville; Joseph Larivière, fils, St-Athanas; Jules L. Roy, Sabrevois; Esnobe Goineau, Ste-Brigitte; Damase Piedaine, Charles Réhaume, Henryville; Narcisse Lanou, St-Grégoire; Alphonse Perrier, Delphis Fortin, Théodule Girardin, St-Cyprien; Frédéric Bouchard, St-Edouard.

Après deux jours de grave délibération, le grand jury a rapporté les chefs d'accusation: Xénophile Faillé, vol de cheval, Accusation non fondée; E. A. Marcoux, extorsion d'argent, Accusation non fondée; David Deschatelets, accusé d'incest, Accusation fondée; défendu par Me C. J. McCully; Lorenzo Judson Hogle, obtention d'argent frauduleusement, Accusation fondée; défendu par M. C. J. McCorkill et P. A. Mares.

Norman Dubeau, accusé de vol et de Solyme Bessette, fils de Mathias, accusé de complicité après le fait, Accusations fondées;

Me A. D. Girard, pour la défense. Jacques Barabé, Alexandre Barabé, F. X. Barabé et Azarie LeFebvre, accusés de vol de bois, Accusations fondées; Me A. D. Girard pour la défense. Ce matin, l'honorable juge Charland a rendu jugement sur une motion présentée par les avocats de Lorenzo I. Hogle déclarant la juridiction du tribunal, vu que l'offense dont Hogle est accusé, a été commise dans le district de Bedford et demandant la cassation de l'acte d'accusation. La motion a été renvoyée, qu'elle soit renouvelée lors du procès.

Me A. D. Girard, pour la défense. Jacques Barabé, Alexandre Barabé, F. X. Barabé et Azarie LeFebvre, accusés de vol de bois, Accusations fondées; Me A. D. Girard pour la défense. Ce matin, l'honorable juge Charland a rendu jugement sur une motion présentée par les avocats de Lorenzo I. Hogle déclarant la juridiction du tribunal, vu que l'offense dont Hogle est accusé, a été commise dans le district de Bedford et demandant la cassation de l'acte d'accusation. La motion a été renvoyée, qu'elle soit renouvelée lors du procès.

Qu'on réforme de cette importance ne peut s'opérer efficacement sans le concours des deux partis politiques qui se partagent l'opinion dans cette législature. Qu'à cette fin, un comité de onze membres de cette chambre soit nommé avec instruction d'étudier avec calme et patriotisme la situation du pays et de rechercher, sans esprit de parti, les remèdes à apporter à la situation actuelle et les réformes à opérer de manière à assurer la permanence de notre équilibre financier sans recourir aux impôts.

Qu'on réforme de cette importance ne peut s'opérer efficacement sans le concours des deux partis politiques qui se partagent l'opinion dans cette législature. Qu'à cette fin, un comité de onze membres de cette chambre soit nommé avec instruction d'étudier avec calme et patriotisme la situation du pays et de rechercher, sans esprit de parti, les remèdes à apporter à la situation actuelle et les réformes à opérer de manière à assurer la permanence de notre équilibre financier sans recourir aux impôts.

LETTRE DE QUEBEC

D'après toutes les apparences nos ministres ont fini de festoyer. Il était temps, car ils étaient en Vex, (sans calembour) de se donner de jolies gastrites. A ce propos, l'on dit que le diner, dont les estomacs ont conservé le plus long et le plus cruel souvenir, est celui de l'hon. M. Beaulieu.

Il n'y aurait rien d'étonnant à cela, si je dois ajouter foi aux rapports enthousiastes de quelques-uns de ceux qui ont eu le privilège d'assister à ces gargantuesques agapes.

Je n'entreprendrai pas de vous raconter le menu servi par le ministre d'Agriculture à ses convives attendris, ça serait faire venir inutilement l'eau à la bouche à nos lecteurs.

Qu'il me suffise de mentionner l'existence, sur cette table princière, de tout le tremblement des vins les plus savoureux, sans oublier nos meilleurs crus canadiens. On prétend même que par une délicate attention de l'amphytrion l'on plaça, à certain moment du banquet, en face de chaque convive, une bouteille de champagne vide, portant cette étiquette très ad rem, "extra sec".

L'honorable ministre, avec cette tournure d'esprit facétieuse qu'on lui connaît, avait cru causer une amusante surprise à ses invités en remplaçant la pétillante et capiteuse liqueur dans les bouteilles par d'exquises puddings "comme et riz" (toujours sans calembour).

Pour en revenir aux choses sérieuses de la politique, le chef de l'opposition vient de donner avis d'une motion dont l'importance capitale dans les circonstances, fait déjà le sujet des commentaires de la presse sans distinction de partis.

Dans l'état presque désespéré où se trouvent nos finances provinciales dont le budget se soldait annuellement par des déficits toujours grossissants, cette motion de l'hon. M. Marchand arrive bien à son heure.

On verra par sa lecture—vos lecteurs pourront en prendre connaissance à la suite de ces remarques—que les termes en sont aussi modérés et conciliants que le but en est patriotique.

L'electorat, victime du système pernicieux suivi jusqu'aujourd'hui, dans l'organisation et le fonctionnement de notre machine gouvernementale, applaudit des deux mains aux réformes précitées par le chef de l'opposition.

Voici ce document que je vous envoie sans en retrancher. Il se lit comme suit:
Que depuis l'origine de la confédération canadienne, jusqu'au 30 juin 1874, se sont soldés par des surplus annuels, pour la plupart très considérables et à cette dernière date cette province était, non-seulement sans dette, mais qu'au moyen de ces surplus successifs elle avait accumulé une épargne d'un million cinquante et une mille piastres. Qu'à cette dernière époque, le gouvernement de cette province inaugurerait une nouvelle ère financière par l'encouragement au moyen de subsides, de la construction de nombreux réseaux de chemins de fer et par l'entreprise de divers autres travaux publics considérables et dispendieux.

Que cette politique jugée nécessaire pour le développement des ressources de cette province, a été continuée depuis par les différents gouvernements qui se sont succédés.
Que pendant cette période, la législation, dans le but d'encourager des améliorations et des entreprises locales de tous genres a voté avec largesse des octrois nombreux. Que la même largesse a présidé à l'administration du service public dans toutes ses branches. Qu'il a résulté de cette politique des déficits annuels de l'accomplissement d'une dette publique dont le service des intérêts absorbe déjà la plus forte partie des revenus ordi-

naires de cette province et empêché le rétablissement de notre compte financier sur des bases solides.

Que sans vouloir critiquer les motifs qui ont inspiré nos hommes publics dans la poursuite de cette politique, cette chambre constate que le moment est venu d'en interrompre le cours dans l'intérêt de notre autonomie provinciale et du maintien de nos institutions locales.

Que, pour cet objet, il est urgent de faire cesser les dépenses, soit au compte du capital, soit au compte du revenu, qui ne sont pas absolument essentielles à notre progrès, et d'adopter sans plus de retard dans toutes les branches du service public une politique de retranchement et de rigoureuse économie, et d'examiner si les rouages compliqués et dispendieux de notre organisation provinciale ne peuvent utilement se modifier de manière à en simplifier le fonctionnement et à en diminuer la dépense, sans porter atteinte à la position de notre province dans la confédération canadienne.

Qu'une réforme de cette importance ne peut s'opérer efficacement sans le concours des deux partis politiques qui se partagent l'opinion dans cette législature. Qu'à cette fin, un comité de onze membres de cette chambre soit nommé avec instruction d'étudier avec calme et patriotisme la situation du pays et de rechercher, sans esprit de parti, les remèdes à apporter à la situation actuelle et les réformes à opérer de manière à assurer la permanence de notre équilibre financier sans recourir aux impôts.

Qu'on réforme de cette importance ne peut s'opérer efficacement sans le concours des deux partis politiques qui se partagent l'opinion dans cette législature. Qu'à cette fin, un comité de onze membres de cette chambre soit nommé avec instruction d'étudier avec calme et patriotisme la situation du pays et de rechercher, sans esprit de parti, les remèdes à apporter à la situation actuelle et les réformes à opérer de manière à assurer la permanence de notre équilibre financier sans recourir aux impôts.

Qu'on réforme de cette importance ne peut s'opérer efficacement sans le concours des deux partis politiques qui se partagent l'opinion dans cette législature. Qu'à cette fin, un comité de onze membres de cette chambre soit nommé avec instruction d'étudier avec calme et patriotisme la situation du pays et de rechercher, sans esprit de parti, les remèdes à apporter à la situation actuelle et les réformes à opérer de manière à assurer la permanence de notre équilibre financier sans recourir aux impôts.

Qu'on réforme de cette importance ne peut s'opérer efficacement sans le concours des deux partis politiques qui se partagent l'opinion dans cette législature. Qu'à cette fin, un comité de onze membres de cette chambre soit nommé avec instruction d'étudier avec calme et patriotisme la situation du pays et de rechercher, sans esprit de parti, les remèdes à apporter à la situation actuelle et les réformes à opérer de manière à assurer la permanence de notre équilibre financier sans recourir aux impôts.

ENSEIGNEMENT

Monsieur le Rédacteur, Certains hommes dans leurs prétendues plaintes, visent à poser en réformateurs. En effet, pour eux l'instituteur ne conduit pas la classe à leur goût. Ils voudraient que le maître les consultât pour la direction de sa classe, qu'il enseignât à leurs enfants telle et telle matière seulement, ignorant que l'instituteur est strictement obligé de suivre le programme d'études indiqué par le Conseil d'Instruction publique à qui il doit soumettre toute son œuvre, sous peine de sanctions. Plus que cela, ils veulent s'établir juges de l'opportunité des livres requis pour l'école et ils vont jusqu'à en faire l'examen avant de les acheter comme si l'instituteur n'était pas en état de discerner les ouvrages qui conviennent à ses élèves. C'est dire d'une manière indirecte à l'instituteur; vous n'êtes pas bon juge en cette matière, moi je suis capable de juger si mon enfant est en état d'apprendre telle chose. Cette curieuse, assez souvent quels sont les gens qui agissent de la sorte? Des gens qui savent à peine lire couramment mais qui ont cependant la prétention de connaître beaucoup.

Le maître naturellement qui sait ce qu'il a à faire sans avoir recours aux lumières tout à fait incomplètes en cette matière de ces personnes qui, dans la plupart des cas ne connaissent rien en fait d'enseignement, ne s'en occupent pas et dirige sa classe en conformité avec les instructions de ses supérieurs, selon les besoins de la généralité des enfants et pour le plus grand bien de la majorité. Ces gens qui voudraient opérer des réformes croyant, bien à tort, favoriser leurs enfants, mécontents de ne pas venir à bout de leur dessin, profitent de l'engagement de l'instituteur pour donner libre cours à leurs non contentements en se plaignant quelquefois injustement que le maître n'enseigne pas telle ou telle chose; ce qui cependant est enseigné mais non selon leur désir. Reconnaissant qu'ils ne peuvent mener l'instituteur par le bout du nez, ils se croient froissés dans leur suffisance et sans s'occuper du grand tort qu'il leur peut faire à leur école, ils insinuent auprès des commissaires que pour eux, ils désirent le renvoi du titulaire, pensant avoir dans un successeur un homme qu'ils pourront façonner selon leur volonté.

Enfin d'autres plaintes ont leur source dans une vengeance mesquine que l'on veut exercer contre l'instituteur et n'ayant aucun rapport à l'école. Pour quelques-uns l'instituteur n'a pas le don de leur plaisir, pourquoi? Il serait bien embarrassé de le dire. C'est peut-être parce que le maître va plus étroit que chez un autre. Pour d'autres, c'est parce que l'instituteur a quelques moments de loisir. Cette intimité leur porte ombrage et ils se croient froissés de ce petit cercle, comme si l'instituteur ne peut sympathiser plus particulièrement avec ceux dont le caractère s'accorde mieux avec le sien.

Pour d'autres encore, l'instituteur ne leur plaît pas parce qu'il rend des services à un ami avec qui il s'établit une réciprocité de secours mutuels. Cette réciprocité

de bons offices leur pèse, même ils sont jaloux et cette jalousie les porte à ourdir des complots avec leurs partisans pour en venir à briser un lien d'amitié et de services réciproques qui fait le bonheur de tous. Pour arriver à cette fin malheureusement quelquefois ils ont recouru à des moyens peu honorables, ils s'ingénient à trouver des blâmes sur la conduite privée de l'instituteur à qui ils n'ont absolument rien à reprocher concernant son école. Ils vont plus loin, parfois ils mettent au service de leur cause la médisance et la calomnie. D'autres enfin, veulent exercer une vengeance contre l'instituteur parce qu'il ne partage pas les mêmes opinions politiques qu'eux. Il faut bien l'avouer, il y a des esprits assez étroits qui poussent le fanatisme de leurs opinions politiques jusqu'à ce point. Je vous demande ce que la politique a à faire avec l'école et si l'instituteur ne doit pas être libre de ses opinions sur ce terrain comme tout autre citoyen. C'est un fait reconnu que malheureusement dans nos campagnes cette question de politique joue un grand rôle, pour certaines gens, dans les affaires publiques, voire même dans l'administration des écoles que l'instituteur soit rouge ou bleu, dès que son enseignement est bon, bénéficiaire aux enfants, dès qu'il remplit ses fonctions avec zèle et dévouement, qu'il fait la couleur de ses idées politiques. Il y a des gens qui vont même jusqu'à l'instituteur fut pour eux un manquement qu'ils puissent diriger au gré de leurs désirs.

Naturellement l'instituteur qui tient à la noblesse de sa position et de son caractère ne s'occupe guère des petites tracasseries venant de la part de cette catégorie de gens à vues étroites et il n'a que faire de s'en occuper. Cependant eux, attendant le moment de l'engagement pour donner libre cours à leur petite rancune. Pour cela que font-ils? Ils cherchent à persuader au commissaire de l'arrondissement que l'instituteur a un salaire trop élevé et qu'il faut lui proposer une diminution. Ne pouvant réussir de ce côté, ils demandent une investigation dans la direction de l'école, quelquefois ce qu'ils demandent ils l'ont, quoique feignant l'ignorer.

Il se disent: Si nous obtenons ce que nous demandons, le salaire du maître sera par là même diminué, il n'acceptera pas ces nouvelles conditions et il s'en ira. Malheureusement parfois ils rencontrent un commissaire qui épouse leurs opinions sans réflexion aucune, sans rechercher même la source de cette petite guerre, ce commissaire se met de la partie et le jour de l'engagement, il soutient le maître contre le maître, contre ses collègues et contre les gens de bien qui voient dans cette espèce de persécution une petite vengeance à satisfaire, il soutient son disjuncteur car ses gens! lui ne se montrent pas et pour cause, les vues de ces personnages qui ont surpris peut-être sa bonne foi, mais qui ne savent à laquelle il tient par dessus tout à empêcher de lui faire voir qu'il était entrainé dans un piège qui lui fait commettre des bêtises dont il devra avoir regret dans la suite. Est-ce là ce qu'on peut appeler avoir du respect pour l'homme qui met toute sa force, sa science, ses aptitudes au service de l'enseignement? Loin de moi de vouloir dire, que les choses se passent de cette manière partout, mais n'y a-t-il qu'une seule municipalité scolaire où un tel état de choses viendrait à exister, ce serait encore trop, car là on créerait un précédent très-préjudiciable à l'éducation pour l'avenir.

Les enfants devant qui on ne se gêne d'exposer les plans de la persécution que l'on veut exercer contre son maître, n'ont plus pour lui le respect, la soumission qu'ils lui doivent, leur éducation en souffre beaucoup, car l'autorité méconnue dans le présent, le sera dans l'avenir. J'avais donc raison de dire au commencement de ma correspondance précédente, que les commissaires doivent non-seulement faire les engagements des maîtres à huis clos pour empêcher toute discussion oiseuse, acerbe, souvent déplacée et de nature à faire perdre la localité en aversion par l'instituteur; mais surtout les commissaires doivent prendre connaissance avant la séance des plaintes des contribuables, s'assurer si elles sont fondées ou non, et rechercher la source.

Reconnues fondées, car il peut certainement y avoir même de très-légitimes, l'instituteur n'est pas inflexible, les commissaires doivent présenter à l'instituteur avec une certaine délicatesse et proposer le redressement des plaintes, dont le nom de l'auteur ne doit pas être connu du maître, sous forme de suggestion. Non fondées, ou reconnues basées sur une certaine persécution à titre de vengeance, le devoir des commissaires est de n'en faire nullement mention, de ne pas s'y arrêter et d'en garder le secret au moins à l'égard du titulaire. De cette manière, les commissaires sauvegarderont le respect dû à l'autorité du maître, travailleront à la prospérité de leurs écoles, conserveront les services compétents d'un personnel enseignant, auront la conscience d'avoir fait leur devoir en bons citoyens et ainsi rendront un immense service à la noble cause de l'enseignement.

UN AMI DE L'EDUCATION
A Continuer.

de vertige un bruit étourdissant résonnait dans ma tête. J'ai suivi un traitement mais je n'ai trouvé aucun soulagement. Mon mari et mon père ont attiré mon attention sur les nombreux articles qu'on voit de temps en temps dans votre journal, concernant les guerisons annoncées par les Filles Russes de Dr Williams. En premier je n'ai eu aucune confiance, de fait j'avais perdu confiance dans tous les remèdes et j'étais résigné à mon sort, pensant que mes jours étaient comptés dans ce monde-ci. Finalement, cependant, je consentis à essayer les Filles Russes. Je ne les avais pas prises longtemps avant de constater une grande amélioration dans mon état et alors l'assurance me revint. Je commandai et continuai à prendre les Filles pendant trois mois et je dois dire qu'aujourd'hui je suis aussi bien et aussi forte que j'ai été et toutes les souffrances que j'ai endurées sont guéries. Attribuez mon rétablissement complet aux Filles Russes de Dr Williams et j'espère que vous disant cela d'autres en bénéficieront.

Mrs WILLIAM PERRY.
Après avoir lu la lettre ci-dessus nous avons envoyé à un "rapporteur" pour avoir une entrevue avec Mme Perry et elle répondit ce qu'elle avait déjà dit dans sa lettre. Son mari, William Perry, et son père, M. J. H. Lander, J. P., garde pêche corrobora ses déclarations.—Réd. de l'avenir.

Les Filles Russes de Dr Williams pour le rétablissement des nerfs débilités et classent la maladie. Elles guérissent toutes que les autres remèdes sont impuissants et sont en dehors de toute question un remède qui saure la vie et la plus merveilleuse des découvertes. En vente chez tous les détaillants, mais seulement dans des boîtes dont l'enveloppe porte l'étiquette complète: "Dr Williams Pink Pills for Pale People".

"Les Filles Russes de Dr Williams pour les Personnes Pâles" Les Filles qui vous sont offertes dans un état non enveloppé ou à l'école, sont des imitations qui doivent être évitées, parce qu'elles sont sans valeur et peut-être dangereuses.

LA REVUE NATIONALE

Sommaire du numéro de décembre 1895
A finances, théorie du dépôt, par M. J. Edmond; Barbeau; Les sociétés de bienfaisance; (1ère partie) par M. L. G. Kollbard; Le port de Montréal, par M. J. Germain; La reine bicyclette, fantaisie, par M. Camille Feront; Une tragédie sous les tropiques, (souvenir de Panama) par M. Léon Farnel; Course de lauriers, par M. Ch. des Ecoles; Viollette, nouvelle, par M. Alexandre Girard; Le vieux château ou Le château de Ramsey (1ère partie), par M. A. N. Montpetit; Les femmes dans la politique, par M. Gabriel Marchand; Souvenirs d'Afrique, combat de Chellala, par un ancien légionnaire; Au Monument national, par M. L. I. Bodry, président du Conseil des arts et manufactures de la province de Québec; Chronique de l'étranger par M. J. D. Chartrand; Duo, pour violon seul, sans accompagnement, par M. Oscar Martel; Motes et monde, par François; Illustrations: portraits et dessins dans le texte et hors texte.

Rhumatisme guéri
Soblier's Cove, N.E., 30 juin 1890. W. H. Comstock, Brockville, Ont. Cher monsieur, Vos pilules de rhumatisme sauvages de Dr Morse sont le meilleur remède que j'ai jamais employé pour le rhumatisme. Le printemps dernier, j'en ai eu si mal que j'ai fait tranquillement souffrir à une jambe; j'ai employé une boîte de pilules de Morse et j'ai été guéri.

M. de vous,
ALLEN CAMPBELL.
Sel Windsor, le plus pur et le meilleur.
Le Liniment de Minard soulage la neuralgie.

UNE LETTRE

RECONNAISSANTE
Une Dame de l'île du Prince
Edouard, parle pour le
benefice de son sexe

Elle n'avait pas d'appétit, elle était pâle et la moindre chose l'épuisait.
Elle était prise de frissons vertiges et autres symptômes pénibles.

Tignish, I. P. E., 30 mai 1895.
A M. le Rédacteur de l'Impartial.

Cher monsieur,—Je vous dans votre journal les noms d'un grand nombre de personnes qui ont retiré un bénéfice de l'usage des Filles Russes de Dr Williams. Je sens qu'il est de mon devoir de faire connaître mon cas, car je suis certaine comme moi. Pendant un certain nombre d'années j'ai été presque une invalide. Je ne connaissais pas la nature de ma maladie. Je me sentais fatiguée et la moindre chose m'épuisait. Je n'avais pas d'appétit et j'étais très pâle. Quelquefois j'éprouvais le besoin de me coucher pour ne jamais relever. Le vertige me prenait et je tombais à la renverse à l'instant où je me levais. Pendant ces attaques



Le vertige ne prenait dans ma tête. J'ai suivi un traitement mais je n'ai trouvé aucun soulagement. Mon mari et mon père ont attiré mon attention sur les nombreux articles qu'on voit de temps en temps dans votre journal, concernant les guerisons annoncées par les Filles Russes de Dr Williams. En premier je n'ai eu aucune confiance, de fait j'avais perdu confiance dans tous les remèdes et j'étais résigné à mon sort, pensant que mes jours étaient comptés dans ce monde-ci. Finalement, cependant, je consentis à essayer les Filles Russes. Je ne les avais pas prises longtemps avant de constater une grande amélioration dans mon état et alors l'assurance me revint. Je commandai et continuai à prendre les Filles pendant trois mois et je dois dire qu'aujourd'hui je suis aussi bien et aussi forte que j'ai été et toutes les souffrances que j'ai endurées sont guéries. Attribuez mon rétablissement complet aux Filles Russes de Dr Williams et j'espère que vous disant cela d'autres en bénéficieront.

Mrs WILLIAM PERRY.
Après avoir lu la lettre ci-dessus nous avons envoyé à un "rapporteur" pour avoir une entrevue avec Mme Perry et elle répondit ce qu'elle avait déjà dit dans sa lettre. Son mari, William Perry, et son père, M. J. H. Lander, J. P., garde pêche corrobora ses déclarations.—Réd. de l'avenir.

Les Filles Russes de Dr Williams pour le rétablissement des nerfs débilités et classent la maladie. Elles guérissent toutes que les autres remèdes sont impuissants et sont en dehors de toute question un remède qui saure la vie et la plus merveilleuse des découvertes. En vente chez tous les détaillants, mais seulement dans des boîtes dont l'enveloppe porte l'étiquette complète: "Dr Williams Pink Pills for Pale People".

"Les Filles Russes de Dr Williams pour les Personnes Pâles" Les Filles qui vous sont offertes dans un état non enveloppé ou à l'école, sont des imitations qui doivent être évitées, parce qu'elles sont sans valeur et peut-être dangereuses.

LA REVUE NATIONALE
Sommaire du numéro de décembre 1895

A finances, théorie du dépôt, par M. J. Edmond; Barbeau; Les sociétés de bienfaisance; (1ère partie) par M. L. G. Kollbard; Le port de Montréal, par M. J. Germain; La reine bicyclette, fantaisie, par M. Camille Feront; Une tragédie sous les tropiques, (souvenir de Panama) par M. Léon Farnel; Course de lauriers, par M. Ch. des Ecoles; Viollette, nouvelle, par M. Alexandre Girard; Le vieux château ou Le château de Ramsey (1ère partie), par M. A. N. Montpetit; Les femmes dans la politique, par M. Gabriel Marchand; Souvenirs d'Afrique, combat de Chellala, par un ancien légionnaire; Au Monument national, par M. L. I. Bodry, président du Conseil des arts et manufactures de la province de Québec; Chronique de l'étranger par M. J. D. Chartrand; Duo, pour violon seul, sans accompagnement, par M. Oscar Martel; Motes et monde, par François; Illustrations: portraits et dessins dans le texte et hors texte.

Rhumatisme guéri
Soblier's Cove, N.E., 30 juin 1890. W. H. Comstock, Brockville, Ont. Cher monsieur, Vos pilules de rhumatisme sauvages de Dr Morse sont le meilleur remède que j'ai jamais employé pour le rhumatisme. Le printemps dernier, j'en ai eu si mal que j'ai fait tranquillement souffrir à une jambe; j'ai employé une boîte de pilules de Morse et j'ai été guéri.

M. de vous,
ALLEN CAMPBELL.
Sel Windsor, le plus pur et le meilleur.
Le Liniment de Minard soulage la neuralgie.

LEVAPORETEDE "CHAMPION"
Cigarettes
THE C. M. GRIMM MFG. CO.
21 King St. MONTREAL, Quebec.

Assurez-vous que ce que vous fumez
5¢
10¢
20¢
30¢
40¢
50¢
60¢
70¢
80¢
90¢
1.00
1.10
1.20
1.30
1.40
1.50
1.60
1.70
1.80
1.90
2.00
2.10
2.20
2.30
2.40
2.50
2.60
2.70
2.80
2.90
3.00
3.10
3.20
3.30
3.40
3.50
3.60
3.70
3.80
3.90
4.00
4.10
4.20
4.30
4.40
4.50
4.60
4.70
4.80
4.90
5.00
5.10
5.20
5.30
5.40
5.50
5.60
5.70
5.80
5.90
6.00
6.10
6.20
6.30
6.40
6.50
6.60
6.70
6.80
6.90
7.00
7.10
7.20
7.30
7.40
7.50
7.60
7.70
7.80
7.90
8.00
8.10
8.20
8.30
8.40
8.50
8.60
8.70
8.80
8.90
9.00
9.10
9.20
9.30
9.40
9.50
9.60
9.70
9.80
9.90
10.00
10.10
10.20
10.30
10.40
10.50
10.60
1

